

2/ Présentation des comptes

Le trésorier rappelle que la loi impose l'autonomie financière du syndicat et donne des explications sur les recettes et les dépenses. L'arrêt des comptes annuels est effectué au 31 décembre. Ces comptes sont validés sur le plan informatique par un service extérieur indépendant; comme sur la cohérence avec le solde bancaire Crédit Mutuel Ile-de-France.

Cette année 2016, les dépenses sont supérieures aux recettes de 8264,22 Euro et financés par nos réserves (tableaux ci-dessous).

GRAPHIQUE COMPARATIF RECETTES ET DEPENSES 2016

